



DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES !

le permis de conduire



JE LE DEMANDE SUR INTERNET !

Pour effectuer une démarche en ligne, je dois créer au préalable un compte sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Je dois conserver les identifiants qui me seront attribués, pour la suite de ma demande.

ÉTAPE 1 : JE CLIQUE SUR LE BOUTON "MON ESPACE"

situé en haut à droite de l'entête du site

J'accède alors à la page de création de compte.

ÉTAPE 2 : JE CRÉE MON PROFIL

Je choisis le profil "Particulier" parmi les choix de la liste déroulante.

Je complète les différents champs du formulaire d'inscription :

nom de naissance, prénom, adresse mail

Je recopie le code de sécurité et j'accepte les conditions générales avant de cliquer sur "créer mon compte".



ÉTAPE 3 : J'ACTIVE MON PROFIL

Un courrier électronique intitulé "Site ANTS : confirmez votre compte" m'est envoyé.

Je dois cliquer sur le lien présent dans le mail pour activer mon compte.



ÉTAPE 4 : JE FINALISE MON PROFIL

Sur la page "Vous y êtes presque", je définis moi-même mon mot de passe et ma question secrète, et je renseigne les derniers éléments me concernant.

C'est prêt ! Je peux maintenant accéder à l'ensemble des services en ligne.



Je conserve bien mes codes d'accès pour ma prochaine connexion ou une autre démarche en ligne.

LES AUTO-ÉCOLES PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES.

www.demarches.interieur.gouv.fr

